



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET
COHESION DU TERRITOIRE

Affaire suivie par :
Dominique FLAMAND

dominique.flamand@collectivitedemartinique.mq
DGA/ACT/ADGAACT/DE/SKF/
N°2023-3029611

V/Réf : LRAR n°2C 138 384 12099 du 29 mai 2021

Objet : **Extensions du TCSP - Suites concertation préalable**

Monsieur,

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet des extensions du TCSP, vous adressez à l'adresse de la CTM et à l'attention de Monsieur Jean-Michel ALONZEAU, garant de la concertation publique préalable désigné par la CNDP, un courrier, ci-avant référencé, exprimant vos inquiétudes quant au projet d'extension Est du TCSP.

Suite au bilan de la concertation préalable, il m'appartient de vous apporter quelques précisions :

1- Concernant le planning du projet et la non prise en compte de votre projet d'extension commerciale à la concertation :

La concertation préalable sur un projet d'infrastructure de cette ampleur constitue le premier temps d'échange avec le grand public. Elle repose en général sur des études de niveau Opportunité-Faisabilité. La concertation se poursuit jusqu'au lancement de l'enquête publique.

Les études de faisabilité du projet de TCSP ont été menées fin 2019 - début 2020 en vue d'une concertation prévue initialement de mars à mai 2020. La crise sanitaire a conduit à la décaler deux fois pour la tenir finalement de mars à mai 2021, avec l'accord de la Commission Nationale de Débat Public, et sur la base des études de 2019-2020.

Votre permis de construire modificatif a été obtenu pendant la crise sanitaire (15 mai 2020) et donc après les phases d'études pendant lesquelles les communes ont été consultées sur le projet et les emplacements potentiels pour localiser les pôles d'échanges et parcs-relais, composantes essentielles du projet.

Ce nouveau projet de développement commercial ne pouvait donc être pris en compte dans ces premières études, support de la concertation.

Je vous informe que des études de niveau Etudes Préliminaires vont être lancées début 2023 sur le périmètre du projet des Extensions qui sera retenu par les élus en vue de lancer l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

L'avancement des réflexions s'inscrira dans le cadre d'un nouveau processus d'information du public, dit de concertation continue, pour lequel MM ALONZEAU et BALAN ont été désignés comme garants par la CNDP.

2- Concernant les autres sites envisagés pour le terminus de l'Extension Est

En 2019, une comparaison des différents sites potentiels a été menée et présentée dans le rapport de l'Etude d'Opportunité. Pour représenter une opportunité pour le projet, les sites recherchés doivent être situés le long de l'itinéraire et permettre des rabattements aisés en transports collectifs (pour la fonction PEM - pôle d'échange multimodal) et en automobile (pour la fonction P+R - parc-relais).

L'emplacement à proximité du centre commercial est donc apparu de loin le plus opportun et le plus facile à aménager du point de vue technique et environnemental, les autres sites présentant des inconvénients, soit en termes de taille, soit en termes d'accessibilité, soit d'impacts environnementaux et par là-même financiers.

C'est pourquoi cette localisation immédiatement au sud d'Océanis a été retenue pour être étudiée plus finement dans le cadre des études de faisabilité, support des documents de concertation.

Vous noterez que cette localisation du terminus de l'Extension Est du TCSP n'a fait l'objet d'aucune remarque du public lors des échanges de la concertation. Elle est en outre cohérente avec le réseau de transport en cours de mise en place dans le Nord Martinique.

3- Concernant le terme d'« incompatibilité rédhibitoire »

Considérant votre permis de construire modificatif, nous constatons effectivement une incompatibilité géométrique des deux projets, l'équipement de transport collectif se trouvant sur l'extension de votre parking clients.

Les études à venir ré-analyseront donc, au vu des évolutions urbaines et foncières les plus récentes, les autres localisations envisageables pour le terminus de l'Extension Est.

Celui-ci pourrait de facto être envisagé à moyen terme beaucoup plus en aval du bourg du Robert et donc de votre équipement commercial.

Vous noterez cependant que la présence d'un projet de TCSP et d'une station, et de surcroît un terminus générant de nombreux échanges et passages, est par retour d'expérience un formidable atout pour un équipement commercial, que revendiquent désormais dans de nombreuses agglomérations les chefs d'entreprise et zones d'activités.

Des expériences de partage de parkings de centres commerciaux avec des parcs-relais sont aussi fréquemment mises en œuvre dans un souci d'optimisation de l'utilisation des espaces publics, objectif au cœur des réflexions d'aménagement actuelles.

Soyez donc assuré que vos remarques seront prises en compte dans les études à venir qui associeront largement les acteurs publics et privés concernés et que le processus de concertation continue vous permettra de disposer d'informations régulières sur l'avancement du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Bruce DE JAHAM
SAS Robert 2
Centre Commercial Océanis
Lieu-dit Gaschette
97231 Le Robert



Copie : MM ALONZEAU et BALLAN, garants de la concertation continue du projet des extensions du TCSP